Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Congé maternité - subrogation

Par avatar

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise qui est sous la convention Syntec. Ma rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Partie variable qui correspond à un % de la marge dégagée par les contrats que je rentre.

Actuellement en congé maternité, mon employeur complète les indemnisations journalières de la sécurité sociale à hauteur de mon salaire fixe.
Ne devrait-il pas compléter à hauteur de mon salaire fixe + la moyenne des 12 derniers mois de ma partie variable?
En effet, il prétexte que le congé maternité est une suspension de contrat, ainsi n'étant pas dans l'entreprise, je ne peux pas toucher ma partie variable.

Je vous remercie

Par ESP

Bonjour
POUR VOTRE SECURITE, N'ACCORDEZ AUCUN CREDIT A CE GENRE DE PUBLICATION PIRATE...